

**BULLETIN MENSUEL**

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française  
DE MONTREAL.***Siège de la Chambre:* 35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. *Tél. Main 2480.*

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Adresse Télégraphique: GALLIA, Montréal. Codes A. Z. &amp; Baty.

**SOMMAIRE :**

Séances des 8 avril, 14 et 27 mai.—Cobalt, Gowganda, Porcupine.—Premier Voyage du Paquebot "Niagara".—Une visite à l'Ecole Technique de Montréal.—Le Régime Hypothécaire du Canada.—Correspondance d'Ottawa.—Revue Financière.—Revue Commerciale.—Ca et Là.—Nouvelles et Informations.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION - Année 1911****PRESIDENT D'HONNEUR :**

M. C. E. BONIN, Consul Général de France dans la Puissance du Canada.

<b>PRESIDENT</b>	- -	— J. OBALSKI, Ingénieur-Conseil des Mines.			
<b>VICE-PRESIDENT</b>	-	— ALFRED TARUT, de la maison O'Brien et Williams, agents de change.			
<b>SECRETAIRE</b>	- -	— G. VENNAT, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Importateur.			
<b>TRESORIER</b>	- - -	— G. HUSSON, Directeur de la Franco-American Auto Co., Ltd.			
<b>CONSEILLERS</b>	- -	— M. CHEVALIER	E. GALIBERT	J. R. GENIN	H. JONAS
		C. A. CHOUILLOU	C. GALIBERT	G. HUSSON	E. VAUTELET
<b>CONSEIL D'ARBITRAGE</b>	—	M. CHEVALIER	E. GALIBERT	E. MERIOT	
		C. A. CHOUILLOU	J. R. GENIN	R. PASQUIN	
		L. COLLINET	H. JONAS	A. TARUT	
		E. DULIEUX	J. T. MALLET	R. DE VIGAN	

**AVOCAT-CONSEIL** - — F. J. BISAILLON, C.R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

# AVANTAGES OFFERTS

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL  
A SES MEMBRES ADHERENTS

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent:

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne? Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

## TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL POUR UNE ANNEE — 12 INSERTIONS.

1 Page . . . . .	Fr 750 . . . . .	\$150.00
1/2 " . . . . .	" 450 . . . . .	90.00
1/4 " . . . . .	" 250 . . . . .	50.00
1/8 " . . . . .	" 125 . . . . .	25.00

Abonnement au Bulletin:			
Par an . . . . .	Fr 10 . . . . .	\$2.00	
Le Numéro . . . . .	" 1 . . . . .	20cts	

# BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

# Chambre de Commerce Française

## DE MONTREAL

### SEANCE DU 18 AVRIL 1912.

La séance est ouverte à 4 heures 30 minutes, par M. A. F. Revol, président.

Sont présents: M. C. E. Bonin, Consul Général de France, MM. J. Obalski, vice-président, M. Chevalier, C. A. Chouillou, E. Dulieux, C. Galibert, J. R. Genin, G. Husson, J. Herbout, R. Pasquin, J. Prévost, J. Schmitt, E. Vautelet, G. Vennat, secrétaire

#### Ordre du jour:

Lecture du procès-verbal.  
Correspondance.  
Election de membres adhérents.  
Colis postaux.  
Cours d'anglais.  
Participation de la Chambre de Commerce française.

#### Procès-Verbal:

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. M. Chevalier soulève une objection qu'il retire ensuite.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Correspondance

Le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance de quinzaine, duquel il résulte que depuis la dernière séance nous avons reçu 65 lettres et nous en avons expédié 52.

Parmi ces lettres, on remarque.

Deux adhésions.

Six demandes de renseignements de notoriété.

Trois demandes d'agents pour: réglisse, vins, noix et cerneaux.

Trois demandes d'informations sur: récolte du lin, commerce des automobiles, régime des produits alimentaires.

Huit demandes de renseignements commerciaux sur: les ocres, les graines fourragères, production chevaline du Canada, les papiers peints et impressions sur tissus, la fabrication des allumettes en cire, débouché pour le Camembert en conserve, tarif douanier

français sur les bois communs pour la fabrication des caisses d'emballage, composition de la Commission du Havre de Montréal.

Deux lettres concernant des litiges.

Une lettre d'invitation au banquet de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

Lecture est donnée de plusieurs d'entre ces lettres et aussi d'une communication de M. Gabriel Louis Jaray, secrétaire Général du Comité France-Amérique, en date du six avril courant, annonçant que la délégation de ce Comité ayant à sa tête M. Hanotaux sera au Canada les 5, 6, 7 et 8 Mai prochain et qu'une séance solennelle du Comité France-Amérique aura lieu à Montréal à l'une de ces dates.

M. Jaray ajoute que l'article de notre président intitulé "Les relations économiques entre la France et le Canada" paru dans notre bulletin de mars dernier, lui a paru "si judicieux et si net" qu'il l'a fait reproduire *in extenso* dans la Revue France-Amérique d'avril courant. Le même numéro de France-Amérique contient aussi une étude critique de notre ouvrage "Le Canada et la France" vraiment élogieuse; enfin, il nous annonce la publication, en mai, d'un autre article à propos de ce même livre.

#### Election de membres adhérents

MM. Charles Perrin et Cie, manufacturiers de gants, Grenoble.

Desclée DeBrouwer, éditeurs, à Lille.

Sont élus à l'unanimité.

#### Colis postaux

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes et d'une lettre de M. le Consul Général de France au Canada nous annonçant que la convention entre la France et le Canada relative aux Colis Postaux entrera en vigueur le 1er mai prochain.

M. le Président explique, en outre, que cette lettre du Sous-Secrétaire d'Etat s'est croisée avec celle que nous lui avons adressée, lui demandant d'étendre l'exception, quant aux dimensions des colis postaux, qui

s'applique aux cannes, parapluies, etc., à certains tissus de soie et autres qui mesurent plus de soixante centimètres de largeur et ne peuvent supporter le pliage. Il est difficile de prévoir la solution que recevra notre requête.

M. Rampon demande que cette exception soit également étendue, si faire se peut, à des lainages qui se trouvent dans les mêmes conditions. M. le Président répond que l'énumération que nous avons faite n'est pas limitative, que nous avons parlé de tissus et d'étoffes, d'une manière générale, et que les lainages sont nécessairement compris dans notre requête.

M. le Consul Général rappelle que cette question des colis postaux est l'une de celles sur lesquelles nous avons appelé son attention le mois dernier; il se félicite qu'elle ait reçu une prompt solution et espère qu'il en sera de même pour celles qui sont encore en suspens. Il ajoute que la convention franco-canadienne a été publiée dans l'un des numéros du Journal Officiel récemment paru et qu'il se fera un plaisir de communiquer ce document à la Chambre.

M. le Président déclare que nous publierons dans notre bulletin le texte de cette convention, ou tout au moins ses parties vraiment intéressantes.

#### Cours d'Anglais:

M. le Président informe la Chambre que les cours d'anglais sont terminés depuis le 12 courant, le professeur ayant atteint le terme de son programme.

Ce cours a comporté trente-neuf leçons, suivies par une moyenne de vingt-un élèves. Conformément à la décision prise par la Chambre, deux prix l'un de dix dollars et l'autre de cinq dollars, ont été attribués aux deux meilleurs élèves, le premier à Mademoiselle Marcelle Gardaix et le second à M. Marius Morency.

M. le Président ajoute qu'il a personnellement constaté que les élèves ont retiré un réel profit de cet enseignement et qu'ils sont aptes à parler et écrire l'anglais d'une manière très-suffisante.

La séance est levée à cinq heures cinquante minutes.

### SEANCE DU 14 MAI 1912.

M. J. Obalski, vice-président, occupe le fauteuil et déclare la séance ouverte à 4 heures 30.

Sont présents: M. C. E. Bonin, Consul Général de France, MM. C. A. Chouillou, T. de la Casinière, L. Collinet, J. Duchastel de Montrouge, C. Galibert, F. Galibert, J. R. Genin, G. Husson, F. Lebailly, J. T. Mallet, E. Mériot, R. Pasquin, J. Prévost, E. Rampon, FF. Robin, J. Suzanne, E. Vautelet, R. de Vigan, G. Vennat, secrétaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour M. le Vice-Président lit une lettre de M. le Président A. F. Revol, l'informant qu'il a adressé sa démission de président à

M. le Consul Général, président d'honneur de la Chambre, avec prière d'en donner connaissance à la Chambre.

Après cette lecture, M. le Consul Général fit une de la manière la plus pressante, à tous les membres de brève allocution au cours de laquelle il recommanda, à tous de travailler ensemble, d'un commun accord, à la défense des intérêts français, dont lui-même a la charge, concurremment avec notre compagnie.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour qui est le suivant:

Lecture des procès-verbaux des précédentes séances.

Correspondance.

Election de membres adhérents.

Congrès de Boston.

Désignation de nos délégués au Congrès de Paris.

**Lecture des procès-verbaux des précédentes séances.**

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances des 18 et 20 avril dernier. Ils sont adoptés l'un et l'autre après quelques modifications apportées au texte du premier.

#### Correspondance

M. le Secrétaire donne un résumé de la correspondance de la Chambre depuis la séance du 18 avril, duquel il résulte que depuis cette séance nous avons reçu 120 lettres nous en avons envoyé 93.

Parmi ces lettres, on remarque:

Dix adhésions.

Une démission de membre actif.

Une démission de membre adhérent.

Neuf demandes de renseignements de notoriété.

Douze demandes d'agents pour: Noir de fumée, toiles, articles d'Orient, casquettes, fil et mercerie, soieries, colaphanes et résines, soieries, noix et cerneaux, truffes, librairie, farine.

Dix demandes de renseignements commerciaux dont trois demandes d'adresses de commerçants en produits pharmaceutiques, chapeaux, plumes et duvets. Une demande d'adresse de fabrique de placage. prix de produits chimiques sur le marché français, installation d'usine, fabrication de produits alimentaires, Informations sur: débouchés et tarif du minium, demande d'annuaire de négociants en vins.

Une lettre du Sous-Secrétaire d'Etat des P.T.T. relative aux colis postaux.

Une demande d'informations sur le prix du transport des vins de Montréal vers l'ouest.

Une lettre du Commissaire Général à Paris indiquant quelques villes françaises possédant des établissements frigorifiques.

Une lettre de la Chambre de Commerce de New-York indiquant la date du Congrès de Paris.

Une invitation au Banquet offert par la Chambre de Commerce du District de Montréal à l'occasion de son XXVe anniversaire.

Une invitation à la Chambre de visiter l'École des Hautes Études Commerciales.

Deux lettres émanant de français cherchant un emploi.

Une communication d'un français établi à Montréal se proposant de publier un ouvrage.

Deux lettres concernant des litiges.

Etc., etc.

#### Election de membres adhérents

Les dix membres adhérents suivants sont présentés et élus à l'unanimité:

La Société Manufacturière d'Armes et Cycles de St-Etienne.

Gaden & Klipsch, négociants en vins, Bordeaux.

Seydoux & Cie, 23, rue du Paradis, Paris.

Léon Croizet, St-Même-Cognac.

Marie Brizard & Roger, propriétaires, Bordeaux.

Louis Saulnier & Cie, Jarnac-Cognac.

La Compagnie Champlain, Le Havre.

Ch. Faure-Roux, manufacturier, St-Chamond.

G. Gallois, inspecteur des eaux et forêts, Nantes.

Antoine Girard, fabricant de produits pharmaceutiques, Paris.

#### Congrès de Boston

La Chambre de Commerce Française de Barcelone, (Espagne), nous a demandé, par sa lettre du 1er avril dernier, de la représenter au Congrès des Chambres de Commerce et des Associations Commerciales et Industrielles qui doit avoir lieu à Boston, du 24 au 28 septembre 1912.

La Chambre accepte, en principe, de participer à ce Congrès et d'y représenter la Chambre de Commerce de Barcelone. Ceux des membres de notre Chambre qui pourront se rendre à Boston à la date ci-dessus seront délégués en temps et lieu à cette fin, étant entendu que toutes les dépenses de voyage et autres seront à leur propre charge.

#### Congrès de Paris

M. le Président demande à la Chambre de désigner ceux de ses membres qu'elle entend déléguer au Congrès de Paris. Plusieurs noms sont proposés, notamment celui de M. G. Balcer, actuellement en France, de M. O. B. d'Aoust et Victor Révillon, qui habitent Paris, de M. Vennat, qui se propose de partir bientôt pour la France, de M. LeBailly, qui séjourne à Paris la plus grande partie de chaque année. Néanmoins, sur la proposition de M. Vautelet, M. le Président est chargé de désigner nos délégués parmi ceux des nôtres pour qui leur présence à Paris, à la date du Congrès, est chose facile.

M. Rampon demande ensuite si un travail a été préparé sur la question du service militaire des français à l'étranger, ainsi que l'intention en avait été manifestée à l'une de nos précédentes séances, de manière que notre travail soit lu au Congrès et que nos délégués participent à la discussion de cette importante question.

M. Obalski répond que notre président démissionnaire s'est chargé de la rédaction de ce rapport et que l'on priera M. Revol de le remettre, avant notre prochaine séance, afin que ses conclusions puissent être soumises à l'approbation de la Chambre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 45 minutes.

## SEANCE DU 27 MAI 1912.

La séance est ouverte à quatre heures par M. J. Obalski, Vice-Président.

Sont présents: MM. G. Vennat, secrétaire; G. Husson, trésorier; Brisset des Nos, de la Casinière, C. A. Chouillou, L. Collinet, C. Galibert, J. R. Genin, H. Jonas, A. Machéras, E. Mondehard, E. Mériot, R. Pasquin, J. Prévot, E. Rampon, F. F. Robin, A. Tarut, E. Vautelet.

#### Oordre du jour

Lecture du procès-verbal.

Correspondance.

Election d'un membre adhérent.

Désignation des membres de notre Chambre délégués au Congrès de Paris et questions à y traiter.

Election d'un Président.

#### Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

#### Corespondance

M. le secrétaire procède alors au dépouillement de la correspondance duquel il résulte que depuis la dernière séance nous avons reçu 45 lettres et nous en avons envoyé 35.

Parmi les plus importantes, on remarque:

Une adhésion.

Trois demandes de renseignements de notoriété.

Six demandes d'agents et enquêtes sur débouchés possibles pour: vins, filières en diamants, rubans, soieries, produits alimentaires, nouveautés, quincaillerie, papeterie, agences diverses.

Une demande d'informations sur le prix du transport des vins au Canada.

Trois lettres sollicitant la position d'archiviste de notre Chambre.

Etc., etc.

### Election d'un membre adhérent

La Cie des Clous "Au Soleil", 75, Boulevard Richard-Lenoir, Paris.

est acceptée comme membre adhérent.

### Désignation des membres de notre chambre délégués au Congrès de Paris et questions à y traiter

.. Il a été décidé que les membres qui se trouveraient à Paris à l'époque du Congrès représenteraient la Chambre.

#### Service militaire des français à l'étranger

M. Vautelet, secondé par M. Vennat, demande que les avantages de l'article 50 de l'ancienne loi militaire soient accordés aux Français habitant à l'Étranger et conformément aux vœux déjà émis aux Congrès de Bordeaux et de Bruxelles.

La Chambre adopte à l'unanimité cette proposition.

#### Election du Président

La Chambre procède ensuite à l'élection du Président en remplacement de M. Revol démissionnaire, M. J. Obalski, vice-président, est élu à cette fonction.

M. J. Obalski remercie la Chambre de cette nomination et l'assure de son entier dévouement.

MM. Vautelet et Vennat ayant demandé que l'élection du Vice-Président remplaçant M. J. Obalski fut faite à la même séance, M. le Président fait remarquer que cette motion lui paraît contraire aux Statuts mais que néanmoins, il s'en remet à l'appréciation de la Chambre.

Celle-ci se prononce à l'unanimité pour le vote immédiat.

Après un premier tour de scrutin laissant un doute sur la majorité absolue, un second tour a lieu et M. A. Tarut est élu Vice-Président.

La séance est levée à six heures.

---

## COBALT — GOWGANDA — PORCUPINE

---

### LES MINES DU NORD ONTARIO

---

.. M. Dulieux, professeur d'exploitation des mines à l'École Polytechnique, qui revient d'un voyage à Gowganda et à Porcupine a bien voulu donner au Bulletin de notre Chambre, quelques notes sur ces districts.

#### Cobalt

Ce district dont il a déjà été parlé plusieurs fois longuement dans le bulletin continue à expédier régulièrement l'argent de ses mines. Depuis 1904, sa production n'a cessé d'augmenter; de \$136,000 en 1904 elle est passé à \$15,500,000 en 1910 et à \$16,500,000 en 1911. Ces chiffres placent Cobalt comme troisième producteur d'argent dans le monde.

Il semble que Cobalt soit actuellement proche du point culminant de sa prospérité. Ceux qui connaissent bien l'état des diverses propriétés prédisent pour quelques années encore une production soutenue aux mêmes chiffres; de plus en plus d'ailleurs les compagnies construisent des ateliers de concentration destinés à traiter des minerais pauvres; le camp prend l'allure d'un centre industriel systématiquement organisé. Il faudra naturellement après quelques années de production maximum descendre peu à peu. C'est le sort de toutes les mines métalliques.

En attendant la Nipissing commence à laver par de puissants jets d'eau (abatage hydraulique) une grande partie de sa surface et enlève tout le manteau d'argile qui cache la roche profonde et des veines possibles. Le haut prix de l'argent stimule les exploitants et permet le traitement de minerais à teneur plus basse. Les dividendes payés en 1910 étaient d'environ \$7,000,000. Ceux de 1911 sont de près de \$9,000,000. Tout fait espérer que ces chiffres se maintiendront pendant un certain temps.

#### Gowganda.

Pour qui a vu l'activité qui régnait en 1909, l'année du grand rush, sur la rivière Montréal et à Gowganda, le camp de Gowganda paraît bien mort. La petite ville de Latchford le point de départ de la ligne de navigation sur la rivière Montréal est aux deux tiers abandonnée, beaucoup de maisons ont disparu par le feu et ne sont plus qu'un tas de décombres. Les environs d'Elk Lake, de Gowganda sont parsemés de mines désertées.

Actuellement, des milliers de claims qui furent pris en 1908 et 1909, à peine une vingtaine sont travaillés.

Les deux seules propriétés auxquelles on puisse donner le nom de mine sont la Miller Lake O'Brien et la Millerett. La première n'a trouvé qu'à 250 pieds de profondeur un système de veines minéralisées; elle expédie environ actuellement 15 à 20 tonnes par mois d'un minerai concentré valant de \$500 à \$2,000 la tonne. La deuxième expédie 25 à 30 tonnes d'un concentré analogue. Le minerai est en général pauvre et nécessite une concentration; aussi ces deux mines possèdent un moulin.

A côté de ces mines d'autres propriétés semblent devoir bientôt entrer dans une phase de production, telle est par exemple la Mann qui, abandonnée après la disparition en profondeur des grosses valeurs de la surface est de nouveau travaillée. Sur le ruisseau Calcite existent également d'autres prospectus actuellement en voie d'exploration, la Calcite Mine, la Powerful, la Bishop.

Il est important de faire remarquer que les deux seules mines qui soient entrées dans une phase rémunératrice appartiennent à des individus ou à des cor-

porations fermées. La Miller Lake O'Brien est la propriété de M. O'Brien l'entrepreneur de chemins de fer, la Millerett est la propriété d'une corporation limitée dans laquelle se trouvent les noms de directeur de la International Nickel Co. Cette Compagnie qui avec la Société française "Le Nickel" contrôle le marché mondial du nickel, possède les mines et le smelter de Copper Cliff, la raffinerie de cuivre d'Orford. Nous verrons qu'à Porcupine, une des plus grosses mines, la Dome, appartient à ces mêmes personnalités.

Ainsi donc le bon public, celui qui a acheté des parts au rabais, celui dont les dollars ont parsemé la rivière Montréal et Gawganda de petites ville et de camps, celui qui a entretenu pendant deux ans une petite armée d'hommes dans les bois n'a rien retiré de son argent. L'aventure de Gowganda est une des causes de la froideur actuelle du public en général pour les affaires minières. Nous verrons mieux à propos de Porcupine, pourquoi ce sont toujours les mêmes qui gagnent à la loterie des mines et comment les trop nombreux perdants doivent faire leur mea culpa.

#### Porcupine.

Le district de Porcupine est maintenant sorti du chaos. Des milliers de claims qui ont été pris dans les cantons de Whitney, Tisdale, Deloro, Shaw, etc., un certain nombre de mines sont sorties. On peut les grouper en trois centres.

a) **Centre de Pearl Lake.**—Les mines gravitent autour de la Hollinger. Ce sont, sans aucune prétention de classement : la McIntyre, la Jupiter, la Vipond ; d'excellents prospects doivent être ajoutés : la Dixon, la Miller Middleton, la Pleunaurum et bien d'autres.

De ces propriétés, la Hollinger est la plus proche de son état de rendement industriel. De grosses quantités de minerai à bonne teneur sont cubées. Le dernier rapport du président de la compagnie évalué à \$4,000,000 le minerai en vue, et à \$10,000,000 le minerai probable.

Un moulin à or d'une capacité de 300 à 350 tonnes par jour fonctionnera dans un mois. La Vipond sera prête à peu près à la même époque à travailler avec son moulin. La McIntyre qui a déjà une petite installation de 10bocards, va commencer l'érection d'un gros atelier.

Il y a en somme autour du Pearl Lake tout un groupe de propriétés travaillant sur un système de veines aurifères parallèles, logées dans de très vieilles roches éruptives, qui ont été plus ou moins broyées et transformées en schistes par des mouvements postérieurs à leur consolidation.

L'existence d'une zone schisteuse semble dans la région de Porcupine indispensable à la présence d'un réseau important de veines minéralisées.

b) **Centre du Dome.**—La mine Dome se trouve à environ un mille et demi au sud-ouest du lac Porcupine. Elle doit son nom à l'existence d'un énorme affleurement de quartz en forme de dôme. Sur une aire lenticulaire d'environ 1,200 pieds de long par 350 de large, les greenstones (sorte de roche éruptives très altérées) sont injectées en tous sens par des veines et des lentilles de quartz auriféré. La teneur en or paraît être plus faible dans l'ensemble que celle des veines de la Hollinger, mais la grandeur de l'amas minéralisé permet une exploitation plus économique. Par contre certaines parties sont fort riches.

La "Dome Co." a construit un moulin à or d'une capacité à peu près égale à celui de la Hollinger ; mais il est tout en briques et acier. Il faut avoir vu un moulin comme celui de la Dome pour comprendre quels capitaux exige la mise en valeur d'une mine d'or. Un moulin à or qui emploie la cyanuration exige une mise de fonds qui peut varier de \$300,000 à \$400,000 pour une capacité de traitement de 300 tonnes par jour. Ce moulin, mis en marche le 30 mars dernier a déjà expédié 279 livres d'or, soit environ \$75,000 d'or.

Autour de la Dome se groupent de nombreux prospects, quelques-uns pleins de promesse. Jusqu'à présent aucun "dôme" de l'importance de celui déjà en exploitation ne s'est révélé. Mais de bons amas minéralisés ont été découverts. La North Dome, la Lake Dome sont en plein travail d'exploration. Par contre la West Dome, après un brillant début, passe par une période de non activité.

c) **Centre du lac Three Nations.**—A l'ouest et au nord du lac Three Nations existe un certain nombre de propriétés qui sans avoir les proportions des propriétés déjà citées sont cependant fort intéressantes. Les travaux simplement limités à la prospection, ont mis à jour un système de veines assez riches, mais petites (par rapport aux veines du Pearl Lake). Il est possible que le manque de capital et probablement aussi le manque de direction technique soient une des causes du retard de cette section. Parmi les propriétés il faut citer la Porcupine, Three Nations, la Lapalme, les claims Hughes.

A ces trois centres correspondent des agglomérations. La plus grande à l'heure présente est celle de South Porcupine ; elle dessert le centre de la Dome. La plus pleine de promesse pour l'avenir est celle de Timmins, toute jeune encore puisque le rail ne l'atteint que depuis mars et que l'hôtel Goldfields vient à peine d'ouvrir ses portes. Mais Timmins est bâti sur un bon sol sableux alors que South Porcupine est dans un bas terrain marécageux ; de plus Timmins dessert un groupe de mines plus développées que celles autour du Dome. A côté de Timmins débute une autre petite ville, Schumaker.

Le centre de Three Nations est desservi par Golden City, que le gouvernement d'Ontario aurait bien voulu voir devenir la grosse agglomération du district, mais qui a été déplacé de sa situation prépondérante par South Porcupine.

En dehors des trois centres que je viens d'indiquer, il existe d'autres propriétés certainement intéressantes, mais non encore sorties des incertitudes. Si l'on cherche à qui appartiennent les mines en bonne marche ou les bons prospects on retrouve ce qu'on observe à Gowganda et à Cobalt. La Dome appartient aux mêmes personnes ou à peu près que la Milleret à Gowganda, La Hollinger, la Dixon, la Miller Middleton ou Syndicat Timmins, McMartin, Dunlop, si étroitement relié au camp de Cobalt, la Jupiter à MM. Drummond qui possèdent la mine Drummond dans le district de Kerr Lake à Cobalt, etc... Faut-il voir là un caprice de la chance qui s'acharne toujours sur les mêmes? Il faut y voir au contraire la récompense de la bonne conduite. Un petit exemple fera bien saisir la nuance. Lorsque M. Delamare, un français-américain de Californie, qui avait fait dans les mines de Californie et du Nevada un nombre respectable de millions et qui se trouvait un des gros actionnaires de la International Nickel Co. fut sollicité de mettre de l'argent dans une propriété à Porcupine, (la Dome) il envoya immédiatement de Californie, un ingénieur à ses gages, le capt. Anchor. Cet homme passa cinq mois sur la propriété, échantillonnant systématiquement le gîte. Ceux-là seulement qui ont été dans les mines savent ce que peut coûter l'échantillonnage rationnel d'un gîte comme celui de la Dome, et par quels travaux on peut arriver à des conclusions certaines; il existe tant de tonnes à tant de dollars la tonne. M. Delamare, instruit par son ingénieur, mit de l'argent dans cette nouvelle propriété, et il y a tout lieu de croire qu'il fit là une bonne affaire.

Le petit capitaliste qui achète un millier de parts à 30 cents ou qui risque quelques milliers de dollars dans un syndicat d'études ne peut évidemment pas procéder comme le millionnaire et envoyer son ingénieur. Mais ce qu'il peut exiger, concurremment avec les amis avec qui il travaille, c'est que la compagnie ou le syndicat minier fasse renseigner par un réel ingénieur des mines. Ni le prospecteur, si habile qu'il soit à dénicher l'or sous la mousse, ni le "practical foreman" si entendu qu'il puisse être à creuser des puits ou à casser de la pierre, n'est l'homme pour dire si une propriété est bonne ou mauvaise. L'étude géologique du terrain, l'échantillonnage de la mine, l'étude journalière du minerai exigent un homme du métier. Quel est le foreman qui peut dire: J'ai une veine reconnue sur 600 pieds; elle donne les valeurs suivantes:

De	4 premiers	pieds.....	\$12.00
"	4	" à 8 "	6.50
"	8	" 12 "	3.25
"	12	" 16 "	17.00

etc., et qui puisse conclure: entre la surface et le niveau 200 pieds, j'ai 50,000 tonnes d'un minerai qui me donnera plus de \$12.00 la tonne. Seul un ingénieur sachant échantillonner, essayer les minerais, et qui a une idée du traitement métallurgique peut diriger l'affaire. Il peut coûter très cher de creuser des trous et des galeries sans être renseigné et malheureusement l'expérience de Gowganda et de Porcupine est bien proche de nous donner raison.

E. DULIEUX.

## PREMIER VOYAGE DU PAQUEBOT "NIAGARA" DE LA CIE GÉ- NERALE TRANSATLANTIQUE

Le 23 mai 1912 sera une date mémorable dans l'histoire des relations commerciales franco-canadiennes et apparaît dès aujourd'hui comme la consécration du traité de commerce de 1907 intervenu entre les deux pays.

C'est en effet ce jour-là que le paquebot "Niagara" de la Cie Générale Transatlantique arrivait à Québec, accueilli par les acclamations de toutes les personnalités canadiennes et françaises.

Ce premier voyage a amené:

171 passagers de cabine.

335 passagers de 3e classe.

Malheureusement le navire qui peut transporter 5,000 tonnes de fret n'en avait guère que 200 tonnes. Le retour n'a pas été plus favorable; il n'y avait que 30 passagers de cabine et 700 tonnes de marchandises.

Mais ce n'est là qu'un début et heureusement il est dès à présent possible de prévoir que le prochain paquebot aura le nombre complet de passagers de cabine et que le fret de marchandises à destination du Havre sera d'un tonnage suffisant.

On s'est étonné que la Cie Générale Transatlantique n'ait pas choisi Montréal comme port de destination.

Cela est dû uniquement au fait que lors de la visite en mars dernier de M. Cauchois, agent de la Compagnie aux États-Unis, il n'y avait dans le port de Montréal aucune place disponible. Comme à cette époque l'ouverture de la ligne était décidée et même la date du 27 avril retenue pour le premier départ, la Compagnie fut forcée de conclure des arrangements avec le port de Québec.

Mais nous pouvons affirmer que dès l'année prochaine, les paquebots de cette Cie monteront à Montréal et on nous fait espérer de plus un service régulier de quinzaine.

Nous avons l'assurance de Paris que cette ligne fondée après dix ans d'hésitation n'est pas seulement un essai et nous sommes persuadés qu'elle sera, comme sa soeur aînée, celle de New-York au Havre, favorisée par le choix des voyageurs de toute nationalité qui sont sa clientèle régulière.

Elle aura tout d'abord l'appui de nos compatriotes résidant au Canada et sûrement aussi celui des canadiens français qui, chaque année plus nombreux, vont visiter le "vieux pays".

Mais pour qu'elle vive, pour que nous ayons à Montréal même cette preuve de la prospérité de notre marine marchande française, il faut que tout le monde apporte son concours particulier.

Que les importateurs français donnent leurs instructions à leurs expéditeurs pour que les marchandises achetées en France soient confiées à la Cie Transatlantique.

Que les exportateurs s'unissent pour lui amener un fret suffisant de retour avec les produits canadiens susceptibles d'être exportés avantageusement tels que : blé, bois de pulpe, etc.

Et que tous aient la conviction que concourir ainsi à la réussite de la Compagnie Transatlantique dans les eaux canadiennes n'est pas seconder une initiative privée, mais une entreprise nationale.

## UNE VISITE A L'ECOLE TECHNIQUE DE MONTREAL

Répondant à l'invitation faite aux membres de la Chambre de Commerce par Mr. Macheras, Principal des Ecoles Techniques de Montréal et de Québec, nous nous sommes rendus le 3 juin, 70 rue Sherbrooke Ouest pour visiter l'Ecole Technique de Montréal.

M. le Consul Général de France, pour témoigner une fois de plus tout l'intérêt qu'il porte aux travaux accomplis par nos compatriotes, nous avait fait l'honneur de se joindre à nous.

La première remarque que fait un visiteur est que l'Ecole est admirablement située, au coeur de la Ville, entre les quartiers anglais et français, à proximité des grandes lignes de tramways et que son accès est des plus facile aux jeunes gens des deux races qui la fréquentent :

Elle comprend une série de bâtiments, à l'architecture sobre et élégante, qui couvrent un terrain de 150,000 pieds carrés.

Avec un peu d'attention, on devine déjà qu'il n'y a pas eu simplement la réalisation d'un projet d'architecture. La disposition respective des bâtiments renfermant, les uns les salles de classes, les laboratoires ; les autres les ateliers, la station de force-motrice ; le

plan d'ensemble en un mot laisse supposer qu'il y a eu aussi la collaboration de quelqu'un connaissant bien les besoins de ce genre d'établissement.

Après avoir franchi le beau portique d'ordre dorique qui décore la façade de la rue Sherbrooke, nous nous trouvons dans un magnifique hall aux lignes superbes, aux parois de marbre et formant une entrée majestueuse à ce Nouveau Temple du Travail.

Le Principal nous reçut aussitôt dans la grande salle du bureau de direction, toute lambrisée de chêne, nous souhaita une cordiale bienvenue et nous présenta le personnel français de son établissement.

"Quoique placés ici dans des situations bien différentes dit-il, nous travaillons tous avec le même zèle et le même dévouement à la réalisation de la grande oeuvre auquel le Gouvernement Provincial nous a appelés à contribuer. Nous avons le grand bonheur de pouvoir à la fois glorifier notre pays tout en accomplissant notre devoir."

M. le Conseul Général de France, répondit à M. Macheras qu'il savait déjà depuis longtemps l'oeuvre accomplie par lui, l'en félicita bien chaleureusement, et, la visite commença.

Rapidement, comme nous avons procédé d'ailleurs, nous conduirons le lecteur à travers ce vaste établissement qui offre à chaque pas des choses si intéressantes qu'une demi-journée suffirait à peine à en examiner tous les détails.

Voici d'abord le Musée dans lequel se trouve une belle collection de tous les appareils de protection contre les accidents du travail. Des vitrines remplies de l'outillage à main en usage dans chaque atelier et aussi, déjà, une exposition des travaux d'élèves.

(Le service des ateliers est sous la direction de M. L. Gratiot, ancien élève de l'Ecole d'Arts et Métiers de Lille. Un autre camarade, M. A. Very est assistant-principal de l'Ecole technique de Québec.)

M. Macheras nous fait remarquer avec un enthousiasme bien justifié, les résultats remarquables (peut-être meilleurs qu'en France, nous dit-il) obtenus au bout de quelques mois de scolarité.

Toute une série de dessins industriels exécutés par les élèves Canadiens-français sous la direction de M. Macheras fils, professeur de dessin, nous permet d'admirer l'heureuse initiative du jeune professeur et nous confirme l'idée que nous avons déjà de la grande habileté manuelle des jeunes Canadiens.

Nous jetons en passant un coup d'oeil sur le grand amphithéâtre en hémicycle, de plus de 600 places, et qui est destiné aux élèves les jours de grande réunion ou encore aux conférenciers qui le demanderaient.

Continuons notre route vers les salles de classes installées avec beaucoup de confort : mobilier sco-

laire, éclairage, chauffage, ventilation, rien, en effet, ne laisse à désirer.

Puis ce sont les amphithéâtres dans lesquels se donnent les cours scientifiques et qui communiquent directement avec les laboratoires de physique, de chimie, d'électricité, de mécanique, tous parfaitement aménagés.

M. Macheras nous fait observer qu'une grande partie des appareils de physique proviennent d'un fabricant apprécié dans le monde entier, M. Ducretet de Paris. ((M. Ducretet expédiait il y a deux ans une commande de 200,000 francs d'appareils à un Institut de l'Amérique du Sud.)

Nous entrevoyons en passant certaines dépendances: lavabos, vestiaires, etc., nous sommes forcés de convenir que chez nous, autrefois, (il y a déjà longtemps pour certains), nous n'étions pas aussi bien traités! Que d'autres reminiscences nous viennent en visitant cette Ecole! Mais le temps passe aujourd'hui aussi vite qu'il passait jadis. Il est encore défendu de stationner, et, rejoignons notre Cicerone qui nous ouvre déjà la porte des Ateliers.

Nous avons devant nous un beau coup d'oeil: un atelier de mécanique de 12,000 pieds carrés, contient les machines les plus modernes, les types les plus variés; le tout arrangé, disposé avec goût et méthode, parfaitement tenu. Transmissions électriques, commandes directes des machines, dépôt d'outillage, forge à gaz, etc. que de choses intéressantes peuvent arrêter l'attention ici et ailleurs! Mentionnons un joli tour électrique de 1 mètre de plateau construit spécialement pour l'Ecole par la maison Huré de Paris, mais qu'on excuse un profane de ne pas insister davantage sur une telle énumération.

Voici, à côté le laboratoire d'électricité dynamique (C'est un de nos compatriotes, M. Biscayart, qui en a la charge). L'installation se compose de 8 panneaux en marbre supportant tous les appareils de mesure et d'expérimentation et de 12 types différents de dynamos.

Ne cherchez pas qui a fabriqué ce beau matériel, tous les appareils sont anonymes. C'est presque vous dire qu'ils sont français!

Le Principal nous informe qu'il va réparer cette indifférence en faisant poser une grande plaque de bronze sur la quelle on lira (Société générale Electrique, Nancy, France.)

Nous passons à la Forge, un superbe atelier de 20 feux, où nous sommes reçus par le contremaitre M. Girouard (de St. Pierre) qui nous fait admirer les travaux de ses élèves et son installation.

Puis vient la Fonderie avec tous les perfectionnements rêvés. Parmi les 3 appareils de fusion nous remarquons un Cubilot-Creuset marqué Piat-Paris. Ce

cubilot fait paraître l'admiration de tous les américains qui l'approchent. Avis aux intéressés.

Nous arrivons à l'atelier de menuiserie et de modelerie qui réunit les meilleurs types de machines à bois. La commande de ces machines, grâce à une disposition ingénieuse des moteurs électriques placés en sous-sol, a lieu sans que l'on soit gêné par les courroies durant le travail.

Enfin nous terminons par une visite à la Station centrale du Pouvoir. L'Ecole produit elle-même, la force motrice, l'éclairage et le chauffage nécessaires à tous ses services.

Cette installation est tout simplement merveilleuse. A côté de deux chaudières Babcock and Willcox, à chargeur automatique, nous trouvons une chaudière à vaporisation rapide (type marine) de Delaunay et Belleville de St. Ouen. Un gazogène Pierson, le premier type installé au Canada, non pas le dernier, M. Pierson ayant fait récemment le voyage de Paris à Montréal pour jeter les bases d'une Cie Industrielle qui s'occupe déjà du placement de ses appareils si appréciés en Europe.

Au gazogène Pierson correspond un moteur à gaz pauvre du type français "Duplex". Un compresseur d'air et 3 groupes électrogènes à vapeur complètent cette installation remarquable.

Cette visite, trop courte à notre gré, est finie, nous regagnons la sortie, émerveillés de que nous venons de voir, enchantés surtout que le mérite de ce travail considérable d'agencement, d'installation, d'organisation revienne à l'un de nos compatriotes.

Après tant d'autres, nous félicitons à notre tour bien sincèrement M. Macheras pour la grande oeuvre qu'il a accompli pour le Gouvernement Canadien. C'est un honneur qui rejaillit sur tous les Français.

La Chambre de Commerce en particulier est heureuse de le compter parmi ses membres et de le remercier encore une fois de son bon accueil.

---

## REGIME HYPOTHECAIRE AU CANADA.

---

(Suite)

Le taux des placements dans l'Ouest du Canada est sensiblement plus élevé que dans la Province de Québec, il varie de 6 à 7% pour les prêts urbains et le taux des prêts ruraux est de 8% dans la Saskatchewan et l'Alberta. La durée des placements est presque toujours de cinq ou dix ans, l'emprunteur devant rembourser chaque année une certaine somme sur le montant du capital avancé. Cet amortissement est plus nécessaire pour les prêts urbains que pour les prêts ruraux car la valeur d'un immeuble légèrement construit

diminuera rapidement tandis que celle d'une ferme dont le sol est bon est sujette à peu de fluctuation.

Les prêts ruraux sont faits principalement par des compagnies hypothécaires qui, ayant des organisations très complètes comprenant: agences, sous-agences et inspecteurs, peuvent obtenir des évaluations sérieuses des terrains et surveiller les gages donnés en garantie de leurs prêts qui consistent en propriétés souvent fort éloignées des grands centres.

Un grand nombre de sociétés hypothécaires opèrent dans les provinces de l'Ouest, et les principales Compagnies canadiennes d'assurances sur la vie, dont les ressources augmentent rapidement, y trouvent aussi un champ d'action avantageux pour leurs placements. Elles consacrent une grande partie de leurs disponibilités, chaque année, en placements hypothécaires sur fermes.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui veulent faire des placements hypothécaires au Canada et particulièrement dans l'Ouest, d'apporter le plus grand soin au choix de leurs mandataires. Un agent peu scrupuleux n'y verra que la commission de 1 pour cent le capital placé qu'il retirera de l'opération, commission qui est à la charge du prêteur. En cas de perte sa responsabilité ne sera pas engagée; il est donc de toute nécessité d'avoir recours à un mandataire honnête et expérimenté qui fera une juste évaluation des propriétés à hypothéquer. Ce dernier point est plus nécessaire encore dans l'Ouest que dans l'Est car la valeur des propriétés y a augmenté plus rapidement pendant ces dernières années.

On doit aussi, pour établir le revenu net du placement hypothécaire, faire entrer en ligne de compte la commission prélevée chaque année pour la perception des intérêts, qui est généralement de 0.50 pour cent sur le montant perçu. Enfin, il est intéressant de savoir qu'en cas de décès du prêteur français ses héritiers auraient à payer des droits de succession au gouvernement canadien aussi bien qu'au gouvernement français.

## CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 1er mai 1912.

L'époque des vacances parlementaires, où la politique chôme et où les politiciens et les gouvernants n'ont pas d'élections en vue est celle où l'on se parle à coeur ouvert et où les mots sont dépourvus d'artifices. Aussi est-ce le moment où il faut saisir sur le vif les conversations, les discours et les conférences de nos ministres.

L'Honorable G. E. Foster, ministre du commerce, passant à Montréal il y a huit jours, a eu une conversation franche avec la chambre de Commerce de la mé-

tropole commerciale du Canada et il a fait à ces messieurs plusieurs recommandations intéressantes en raison du motif qui les inspirait.

Sans ambages, l'Honorable M. Foster a posé le fait brutal que les produits canadiens s'en allaient de plus en plus par les ports américains; que Montréal, qui devrait avoir une large part du trafic canadien, perdait du terrain et que Montréal faisait relativement moins d'affaires qu'il y a deux ans.

D'ailleurs les statistiques récentes des canaux canadiens pour l'année dernière sont là pour montrer que plus de cinquante pour cent du blé de l'ouest qui a passé par les canaux canadiens a été expédié par Buffalo et New-York. Sur 63 millions de minots passés par le canal canadien du Sault Ste Marie 43 millions sont partis par Buffalo et New-York.

La raison de cette déviation du commerce, voilà le problème à élucider et auquel il faut trouver une solution; c'est, dit M. Foster, l'oeuvre à laquelle doit travailler la Chambre de Commerce.

Si la cause réside dans le taux élevé des assurances, le gouvernement est prêt à étudier le moyen de les réduire et à coopérer avec les hommes d'affaires pour contrebalancer ces désavantages par les moyens à sa disposition par exemple, en intervenant directement auprès des Lloyds anglais, comme le ministre peut le faire en Angleterre, ou même en aidant à la formation d'un Lloyd canadien, ou encore en mettant à l'essai, en matière maritime, le système d'Assurance de l'État.

Si la cause est d'une autre nature, et M. Foster semble le croire; si elle provient de l'insuffisance des tractations commerciales, le ministre du commerce a rappelé à ses auditeurs que le gouvernement du Canada était à même de pourvoir à l'accroissement du commerce extérieur, au moyen d'arrangements tarifaires, de subventions aux lignes de navigation, de conventions préférentielles.

Pour cette extension du commerce extérieur l'Honorable M. Foster a recommandé l'utilisation du merveilleux système consulaire de l'Angleterre qui a des ramifications dans le monde entier. "Je ne vois pas pourquoi, a-t-il dit, le Canada ne jouirait pas de la coopération de ce magnifique service. Il est possible, je crois, de trouver un moyen par lequel le Canada pourrait avoir sa part des avantages de ce service, en contribuant naturellement à la dépense."

Mais l'Honorable M. Foster n'est pas encore bien sûr que ce système aurait le résultat qu'il désirerait. "Je dois vous prévenir dit-il, que je suis hanté quelque fois par l'idée qu'en dépit de tout le secours du gouvernement, le peuple du pays ne profitera pas des avantages qui lui sont offerts. Je pourrais vous montrer bien des lettres où l'on me répond "Nous sommes trop occupés ici, nous n'avons pas le temps de nous

occuper des affaires extérieures." Je pense que c'est une grave erreur. La marge entre les importations et les exportations du Canada est beaucoup trop forte. En 1903 nous importions pour 208 millions de dollars et nous exportions pour 212 millions; l'année dernière nous avons importé pour 512 millions et exporté pour 285 millions. Voilà des chiffres auxquels il faut songer. Nous devons nous mettre à l'oeuvre et chercher à nous implanter sur les marchés où se dispute la concurrence du monde entier."

Cette appréciation a sa juste valeur pour le Canada du commerce étranger et est très intéressante surtout si on la compare aux paroles que prononçait l'honorable M. Foster en prenant possession de son portefeuille, le 19 décembre dernier au banquet des Commis Voyageurs à Montréal et que je vous signalais dans le Bulletin de janvier 1912, en ces termes:

HON. G. E. FOSTER: "Si bruyants que soient les éloges que mérite notre commerce avec les nations de l'autre côté de la frontière, ou de l'autre côté des mers, c'est ici, chez-nous que doit se faire l'entre échange de nos divers produits."

Et nous faisons ressortir alors la différence entre cette déclaration et celle que faisait dans la même circonstance et le même soir Sir Wilfrid Laurier qui disait:

Sir WILFRID LAURIER: "Quand je suis au Canada j'y vois des commis-voyageurs d'Europe, d'Allemagne, de France et de Grande-Bretagne; mais quand j'ai voyagé en Europe je ne me rappelle pas avoir jamais rencontré un commis-voyageur du Canada. Je ne vous demande pas de porter la guerre en Afrique mais je vous demande de porter le Commerce Canadien dans les pays qui ouvrent leurs marchés."

A cinq mois de distance, voilà les chefs des deux partis tombés d'accord sur la nécessité d'accroître notre commerce extérieur et comme nous disions alors, de "construire la richesse extérieure au moyen de l'échange des produits du Canada pour l'argent de l'étranger."

La force même des choses s'est chargée de prouver qu'un pays ne pouvait pas vivre uniquement de commerce intérieur, et qu'il ne pouvait pas s'accroître s'il ne faisait que manger ses propres ressources et subsistait simplement par l'entre-échange.

La renaissance d'un mouvement sérieux pour l'accroissement du commerce du Canada avec l'étranger, accroissement reconnu nécessaire par les chefs des deux partis et les déclarations officielles faites à ce sujet sont un des événements les plus notables de la vie politique internationale du Canada en la saison actuelle.

\* \* \*

M. Arthur Hawkes, publiciste d'origine anglaise,

que le ministre de l'intérieur, l'Honorable M. Rogers, aussitôt après son arrivée au pouvoir, a chargé de faire une enquête sur le système d'immigration suivi au Canada, vient de remettre à son ministre un rapport très complet et qui est déjà très épluché, bien que le document ne soit encore connu que par des résumés.

L'immigration française et belge est délibérément mise à l'écart de cette étude comme faisant l'objet d'une investigation spéciale confiée à M. O. Asselin et c'est seulement au point de vue des grandes lignes que ce rapport peut nous intéresser à cet égard.

M. A. Hawkes pose en principe que l'immigration est une nécessité pour le Canada, qu'elle doit être continue et permanente.

"L'immigration au Canada, écrit-il, est le facteur économique le plus important pour le progrès du Dominion. Chaque responsabilité financière ayant pour objet le progrès du Canada, que ce soit pour la construction du Chemin de Fer, l'expansion des villes ou la multiplication des entreprises industrielles a été encourue dans l'espoir d'un accroissement de population en sus de l'augmentation naturelle, grâce au capital qui afflue, principalement de la Grande-Bretagne. Il est facile de confondre la prospérité résultant de la dépense qui représentent une charge d'intérêts, avec la prospérité permanente qui découle de l'accroissement de la population du sol, des mines, des forêts et des eaux du Canada. L'immigration continue est donc d'une nécessité absolue pour conserver les justes proportions entre le placement des capitaux et l'augmentation des ressources et même le dépasser."

Naturellement pour M. Hawkes, l'immigrant anglais est le meilleur immigrant capable de jouer le rôle; et dans l'intérêt de l'Empire il est bon que ce soit lui qui le joue afin de mener sûrement le Canada "à la primauté parmi les nations britanniques".

Pour avoir une bonne immigration il faut, dit-il, une direction et il conseille de l'obtenir en créant un bureau d'immigration ayant charge générale de toutes les affaires d'immigration et dont il a élaboré longuement la composition.

Ce bureau établi, comment fera-t-il l'immigration: en subventionnant les provinces, ou en subventionnant la colonisation?

Monsieur Hawkes se décide pour ce dernier moyen.

Contre la subvention des provinces, il dit: "On ne peut objecter, dit-il, que certaines provinces, recrutant déjà elles-mêmes des immigrants, il vaudrait mieux les subventionner. Vous n'avez qu'à vous rappeler qu'il y a neuf provinces qui demandent des immigrants pour comprendre combien la situation deviendrait impossible. Laquelle d'entre elles réussirait à couvrir le terrain convenablement? Ce sera toujours le Dominion qui décidera de l'entrée des immigrants au Canada et

à moins qu'il ne soit complètement éliminé du service de propagande en Angleterre, le nom Canada laissera toujours dans l'ombre celui des provinces, en matière d'immigration."

Pour le subventionnement de la colonisation et des sociétés de colonisation il dit: "ce principe ne contient rien de révolutionnaire. Il serait malaise pour ceux dont les dividendes proviennent de l'exploitation des chemins de fer subventionnés par l'État de s'opposer à ce que le Canada applique un principe qui produit d'excellents résultats en Angleterre, en Australie, Nouvelle-Zélande et qu'on est sur le point d'appliquer en Afrique du Sud. On pourrait dire aussi qu'il est injuste d'offrir aux pionniers actuels des avantages que n'avaient pas les héroïques colons de l'ancien temps. L'objection serait meilleure si l'on refusait de donner un chemin de fer à une région nouvelle, parce que nos grands-pères n'en avaient pas lorsqu'ils se sont établis. Le facteur déterminant dans l'usage du crédit public doit être l'objet à atteindre et non l'avantage incident que peut en recueillir l'individu ici ou là..."

C'est la garantie officielle qui permet au chemin de fer d'obtenir le capital à bon marché. Elle fera de même et davantage pour le colon. Par le contrôle et la coopération, elle empêchera la spéculation qui est contraire à l'intérêt du pays, parce qu'elle grève la culture du sol d'obligations qui retardent le progrès du colon."

\* \* \*

Le mois qui vient de se terminer a été témoin d'une explosion de fidélité très touchante du parti libéral envers son chef, Sir Wilfrid Laurier.

Nous ne nous exprimons ainsi avec aucune arrière-pensée politique; mais étant donné que l'existence des deux partis politiques est l'essence même de la vie nationale du Canada, on ne peut que se réjouir de la vigueur et de la discipline de ces deux facteurs.

Un magnifique banquet réunissait à Montréal, au Windsor, le 29 mai dernier tous les anciens ministres et les gros bonnets du libéralisme pour saluer leur Grand Chef et jamais homme politique ne conserva, descendu du pouvoir, un nombre aussi vaillant, d'amis et d'amirateurs; jamais aussi aucun chef défait ne garda une aussi belle verdure et d'aussi ardents espoirs de revanche.

J'omettrai dans le discours qu'il a prononcé en cette circonstance ce qui a trait à l'économie interne de la bataille des partis pour parler des remarques de Sir W. Laurier au sujet de la correspondance Taft-Roosevelt qui est sortie de la campagne électorale américaine et que j'ai signalée dans mon dernier bulletin.

Sir W. Laurier a fait face avec intrépidité au tapage créé autour de cette correspondance et, avec son

habileté consommée, il a réussi auprès de ses amis à faire retomber sur ses adversaires tout l'odieux de cette correspondance.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre que c'est une réponse catégorique et irréfutable pour expliquer comment les les négociateurs n'avaient senti dans le temps quelle était l'idée de derrière la tête du président Taft quand il négociait avec eux.

En tout cas Sir W. Laurier a fait preuve d'une rare souplesse en se raccrochant aussi habilement à cette phrase de la lettre de Taft où celui-ci avouait avec une délicieuse inconscience se servir des arguments des adversaires canadiens de la réciprocité pour convaincre Roosevelt.

"Nous devons nous attendre, dit Sir W. Laurier, que les adversaires s'emparassent de la lettre de M. Taft. Les conservateurs s'en sont emparée en effet et l'ont citée comme la justification de leur attitude. Il n'y avait rien de nouveau dans cette lettre. Nous étions familiers avec tout ce qu'elle contenait et les orateurs conservateurs nous avaient parlé, avant cela, de l'annexion. Comme question de fait, Taft, dans cette lettre n'a fait que répéter ce que les jingoes conservateurs avaient dit et n'a fait que prouver qu'il avait emprunté l'idée et l'expression des tories canadiens.

"Je veux discuter cette question au grand jour, car j'ai confiance, même après cette lettre, que nous avons raison. Dans cette lettre Taft prend à son compte les arguments des conservateurs canadiens croyant évidemment que puisque les tories du Canada ont pu en appeler aux passions et aux préjugés du peuple canadien, il peut lui aussi en appeler aux passions et aux préjugés de son peuple. Cela dénote des deux côtés de la ligne quarante-cinquième une faiblesse de la nature humaine et des sentiments auxquels les hommes sans idéal peuvent faire appel."

Aussitôt sir W. Laurier remonte sur son cheval, après s'être débarrassé de Taft avec une merveilleuse légèreté de main et prend en croupe Roosevelt, l'homme du jour, le vainqueur futur.

"Je n'ai pas voulu exprimer d'opinion sur la lettre de Taft lorsque j'étais aux États-Unis, mais maintenant je dois vous dire que je suis surpris qu'un homme éminent comme M. Taft ait ainsi emprunté la rhétorique enfantine des jingoes canadiens."

"Mais ce qu'il y a d'amusant, ajoute Sir Wilfrid, c'est que cette lettre, qui a été prise tant au sérieux par les jingoes canadiens, n'a pas convaincu mon ami Théodore Roosevelt à qui elle était adressée. Il n'a pas voulu croire que la réciprocité amènerait l'annexion du Canada. Roosevelt a répondu à Taft que ce qui avait été proposé était admirable en tous points et qu'il croyait à une politique de libre échange avec le

Canada pour ce que les États-Unis en retireraient, et pour des raisons politiques; mais il ajouta avec prudence que ces raisons politiques étaient honorables pour le Canada comme pour les États-Unis, et il câbla à Londres qu'en se servant des mots "pour des raisons politiques" il ne pensait ni à l'annexion du Canada ni à la subordination du Canada par les États-Unis.

"Nous avons la déclaration de Roosevelt, dit ensuite l'ex-premier que la réciprocité, ne voulait pas dire l'annexion et Roosevelt n'est-il pas une aussi bonne autorité que le président Taft? Vous pouvez choisir, mais je choisis l'idée de Roosevelt qui est plus en accord avec l'idée de la Réciprocité Commerciale.

Et pour conclure une petite leçon de Laurier à Taft.

"Je dois dire à M. Taft qu'il ne connaissait pas grand chose s'il a cru que cet arrangement amènerait l'annexion du Canada aux États-Unis, je lui dis que le Canada ne s'annexera pas aux États-Unis, je lui dis que le Canada ne s'annexera pas aux États-Unis sans le consentement du peuple canadien. Et je dis à M. Taft que ce consentement ne peut être arraché au peuple canadien ni par le gros profit des États-Unis ni la prospérité de nos voisins. Que nous échangeons ou non, Canadiens nous sommes, Canadiens nous resterons!"

On ne se tire pas avec plus de brio d'une mauvaise affaire et Sir W. Laurier vient certainement de montrer en cette occasion qu'il est un politicien de premier ordre.

M. Taft avait déjà commis une indélégatesse politique qu'il paiera du prix de la présidence en publiant sa correspondance avec M. T. Roosevelt.

Sir W. Laurier lui a rendu ce qu'on appelle en France "sa roserie"; il la lui a rendu capital et intérêt.

Et il y a ajouté l'appoint en disant:

"M. Taft ferait bien d'expliquer comment la convention de réciprocité pourrait transférer, comme il le dit, de l'autre côté de la frontière américaine les comptes de banque canadiens. Le Canada fait actuellement près de 400 millions de dollars d'affaires avec les États-Unis. Cela, grâce à Dieu et grâce aussi au gouvernement Laurier! M. Taft devrait bien savoir une chose, c'est qu'il n'y a pas une banque américaine qui fasse des affaires au Canada tandis que je connais trente endroits différents où les banques canadiennes font des affaires aux États-Unis."

En style à la Cyrano, cela s'appelle "l'envoi", et je touche".

O'RIDEAU.

## REVUE FINANCIERE.

Voici les cours des principales valeurs canadiennes à la bourse du 10 Juin 1912:

	Cours	Div.	Div. %
Bell Telephone . . . . .	152	8	5.26
Can. Cots. Pfd . . . . .	74	6	8.10
Can. Cem. pfd . . . . .	89	7	7.86
Can. Pac. Ry . . . . .	264	10	3.78
Detroit . . . . .	67	5	7.46
Dom. Coal pfd . . . . .	113	7	6.19
Dom. Setel Corp . . . . .	65	4	6.15
Dom. Textile com . . . . .	68	5	7.35
do. pfd . . . . .	101	7	6.93
Dom. Iron pfd . . . . .	106	7	6.60
Halifaq Street . . . . .	153	8	5.22
Toronto Street . . . . .	142	8	5.63
T. City R. T. Co . . . . .	107	6	5.60
Illinois pfd . . . . .	93	6	6.45
L of Woods, Com. . . . .	138	8	5.79
Montreal Power . . . . .	208	8	3.84
Montreal Telegraph . . . . .	147	8	5.44
Mont. Cot. pfd . . . . .	106	7	6.60
M. St. P. & Soo . . . . .	140	7	5.00
Do. pfd . . . . .	69	4	5.79
Mackay com. . . . .	87	7	5.74
Northern Ohio . . . . .	67	4	5.97
Ogilvies com. . . . .	130	8	6.15
Do pfd . . . . .	120	7	5.83
R. & O. Nav. Co. . . . .	118	8	6.77
Penmans Ltd . . . . .	57	4	7.01
Shawinigan W. & P. Co. . . . .	137	5	3.64
La Rose . . . . .	345	10	14.48

\* \* \*

La Dominion Steel Corporation vient de publier le rapport de son dernier exercice; les bénéfices nets de l'exploitation s'élèvent à 5% du capital engagé. On dit que ce titre sera introduit sur plusieurs marchés européens.

\* \* \*

Le gouvernement canadien réduisant de 50%, pour une période de 4 mois, les droits de douane sur le ciment, le Canada Cement, trust des ciments au Canada a faibli. On affirme cependant que la compagnie a un gros chiffre assuré de commandes et qu'elle ne se ressentira que peu de la concurrence créée par la diminution du tarif de douane sur le ciment.

\* \* \*

La Richelieu Ontario Co., a absorbé jusqu'à présent sept compagnies tant des lacs que du Saint-Laurent et possède actuellement 70 navires dans les eaux canadiennes. Son capital est de \$10,000,000.

\* \* \*

Le C. P. R. vient de donner ordre pour la construction de 12,500 wagons et 300 locomotives. Cela représente la dépense formidable de \$19,000,000, soit \$14,000,000 pour les wagons et \$5,000,000 pour les machines motrices.

Le rapport annuel de la Dominion Textile Co., qui a été récemment présenté à l'approbation de ses actionnaires accuse une diminution de \$431,087 dans le chiffre des ventes au 31 mars par rapport à l'exercice précédent mais d'autre part une augmentation de bénéfices nets de \$147,867. Ils s'élèvent en effet à \$1,257,897 et constituent le plus haut chiffre atteint depuis l'origine de la Société comme il ressort du tableau ci-dessous :

	Vente	Profit	Surplus
1911-12 . . . .	\$9,038,463	\$1,257,897	\$100,224
1910-11 . . . .	9,470,270	1,110,030	37,105
1909-10 . . . .	8,743,700	1,016,407	35,732
1908-09 . . . .	6,153,626	1,004,290	8,934
1907-08 . . . .	8,045,497	1,021,145	44,492
1906-07 . . . .	8,507,003	1,018,765	286,927
1905-06 . . . .	8,131,000	1,038,129	236,914

\* \* \*

Le rapport annuel de la Montreal Light Heat & Power Co., vient d'être publié et il en résulte que l'exercice 1912 a été particulièrement satisfaisant. Les affaires de la Société accusent une progression constante ainsi que l'on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessous qui comprend les cinq derniers exercices :

	Recettes brutes	Recettes nettes.
1912 . . . . .	\$4,969,254	\$2,844,015
1911 . . . . .	4,404,126	2,576,340
1910 . . . . .	4,240,944	2,392,067
1909 . . . . .	4,079,769	2,235,116
1908 . . . . .	3,792,218	2,140,561

## REVUE COMMERCIALE

Le Département du Commerce à Ottawa vient de publier la première partie de la statistique officielle pour l'année fiscale 1911, qui s'est terminée le 31 mars dernier.

Il en résulte que cette année accuse encore un progrès considérable sur les précédentes déjà extraordinairement prospères; le commerce général du Canada s'est élevé en effet à 862,699,832 contre \$759,094,389 en 1910, soit une différence de \$103,605,443 marquant une augmentation proportionnelle de 13 pour cent.

Ce sont les importations qui bénéficient de la plus grande partie de cette augmentation. Elles ont atteint le chiffre de \$547,382,582 contre \$461,898,024. Y sont compris, or, lingots, matières précieuses pour \$26,023,881 contre \$10,206,210.

Les exportations figurent pour \$290,223,887 contre \$274,316,553.

Il y lieu d'ajouter à ces chiffres le montant des produits étrangers passant en transit sur le sol canadien, qui s'élève à 17,492,294 contre \$15,683,657 et

celui de l'or, lingots et matières précieuses qui s'élève à \$7,601,099 contre \$7,196,155 en 1910.

Les revenus de la Douane ont atteint \$87,548,536 contre \$73,297,544.

Le détail des importations et exportations par classification de produits n'est pas encore en notre possession, nous nous réservons de le faire connaître dans notre prochain bulletin, mais nous pouvons dès à présent communiquer la part prise par les principaux pays échangeant avec le Canada durant l'exercice 1911 et face des chiffres de 1910.

### IMPORTATIONS CANADIENNES

	1911	1910
Etats-Unis . . . . .	356,358,179	284,934,739
Empire Britannique	137,884,696	129,431,348
France . . . . .	11,744,664	11,563,773
Allemagne . . . . .	11,090,005	10,047,340
Belgique . . . . .	3,682,718	3,571,304
Suisse . . . . .	3,458,006	3,102,910
République Argentine . . . . .	3,007,569	2,304,932
Japon . . . . .	2,515,035	2,423,046
Hollande . . . . .	2,423,902	1,820,578

### EXPORTATIONS CANADIENNES

	1911	1910
Empire Britannique	170,155,221	154,335,874
Etats-Unis . . . . .	120,534,993	119,203,201
Allemagne . . . . .	3,814,914	2,663,017
Belgique . . . . .	3,732,222	2,773,444
République Argentine . . . . .	2,975,984	3,021,708
France . . . . .	2,123,705	2,782,092
Cuba . . . . .	2,091,959	1,845,169

D'après les chiffres ci-dessus les États-Unis s'affirment de plus en plus comme le fournisseur indispensable du Canada, puisqu'à eux seuls en 1911, ils représentent 65 pour cent de l'importation générale.

Chacun des pays importateurs marque un progrès, mais c'est surtout aux États-Unis qu'est dû l'accroissement considérable de l'exercice 1911 sur le précédent.

La Hollande a augmenté ses exportations au Canada de 32 pour cent, la République Argentine de 30 pour cent, les États-Unis de 25 pour cent, la Suisse le 11 pour cent, l'Allemagne de 10 pour cent, l'Empire Britannique de 6 pour cent, le Japon de 4 pour cent, la Belgique de 3 pour cent et la France de 1½ pour cent.

Dans cette progression générale nous marquons le pas et c'est à peine si notre exportation se maintient au niveau de l'année précédente.

Nous avons l'an dernier exprimé nos craintes à ce sujet, mais nous ne pensions pas que l'avenir nous donnerait si vite raison.

L'Allemagne a elle-même une progression moins ra-

pide que durant l'exercice 1910 mais néanmoins intéressante et nous serons certainement dépassés par ce pays l'année prochaine.

En ce qui concerne les importations canadiennes, c'est encore l'Empire Britannique qui tient la tête suivi par les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique, le République Argentine et enfin la France.

Du troisième rang nous tombons au sixième.

Le montant de nos importations canadiennes est hors de proportion avec celui de nos exportations sur le même pays, et cette différence trop apparente est appelée à jeter un certain malaise sur les échanges entre le Canada et la France.

Il est malheureux de constater que le traité de 1907 qui ne nous a donné que des résultats somme toute insignifiants n'en ait pas donné davantage au Canada, en ce qui concerne ses exportations en France.

Nous sommes cependant persuadés qu'il y a quelque chose à faire, aussi bien dans un sens que dans l'autre, pour l'accroissement de nos affaires.

L'Allemagne s'approvisionne chaque jour davantage de produits canadiens et notamment du blé qui lui est indispensable, en grande quantité, pour l'alimentation de sa population sans cesse grandissante.

Ses voyageurs qui sont à tous les coins du monde, sauront certainement tirer parti de la situation et peu à peu gagneront au Canada, une influence en grande partie à nos dépens.

Il convient donc de faire appel aux exportateurs français pour que leurs efforts nous conservent l'année prochaine le rang que nous occupons aujourd'hui et que, d'autre part, nos importateurs setournent vers le Canada où ils peuvent faire de nombreux achats intéressants.

## CA ET LA

Le tirage des journaux canadiens s'est accru ces dernières années dans des proportions considérables. En voici la liste par ordre d'importance en 1900.

1. La Presse, Montréal (*Français*) 67,822
2. Star, Montréal ..... 57,545
3. Globe, Toronto ..... 47,120
4. Mail and Empire, Toronto ..... 41,181
5. News, Toronto ..... 30,000
6. La Patrie, Montréal (*Français*) .. 27,488
7. World Toronto ..... 25,768
8. Telegram, Toronto ..... 25,144
9. Herald, Montréal ..... 18,000
10. Star, Toronto ..... 16,500
11. Witness, Montréal ..... 14,000
12. Telegram, Winnipeg ..... 5,000

La même en avril 1912.

1. La Presse, Montréal (*Français*) 104,000

2. Star, Montréal ..... 82,100
3. Star, Toronto ..... 80,313
4. Telegram, Toronto ..... 68,414
5. Globe, Toronto ..... 59,392
6. Mail and Empire, Toronto..... 55,416
7. La Patrie, Montréal (*Français*) .. 50,197
8. News, Toronto ..... 48,000
9. Telegram, Winnipeg ..... 45,000
10. World, Toronto ..... 40,645
11. Herald, Montréal ..... 26,449
12. Witness, Montréal ..... 23,300

Il est à remarquer que c'est un journal français La Presse, qui occupe la première place, tant en 1900 qu'aujourd'hui.

\* \* \*

Le Département du Commerce à Ottawa signale qu'il est saisi de nombreuses demandes de renseignements provenant de sujets allemands décidés à émigrer au Canada.

Il ajoute que ces demandes paraissent généralement d'un caractère très sérieux et que la plupart d'entr'elles ont pour but de se documenter avant d'engager des capitaux importants dans diverses entreprises.

\* \* \*

De nombreux feux de forêts ont eu lieu ces dernières semaines dans l'Alberta, portant un préjudice considérable aux bûcherons de la contrée.

Les mineurs de Fairbanks, qui ont souffert eux aussi de grosses pertes, se sont réunis et ont formé un comité de surveillance, portent à la connaissance du public que tout homme surpris à allumer un feu de forêt serait pendu haut et court.

\* \* \*

La tomate croît abondamment dans les provinces de Québec et d'Ontario et il s'en fait une consommation très-grande dans tout le Canada, tant à l'état naturel qu'en conserve.

L'industrie de la mise en boîte de la tomate a pris naissance dans la province d'Ontario en 1881; depuis lors, elle a progressé extraordinairement. Au début, l'érendue cultivée pour la vente aux manufactures était de 320 hectares; elle dépasse aujourd'hui 3,500 hectares. Cette culture, qui produisait à l'origine 132,000 boisseaux en fournit aujourd'hui 1,400,000. Les manufacturiers, qui employaient à l'origine, 1,992,000 boîtes en fer blanc, remplissant 83,000 caisses, en ont utilisé l'an dernier 21,124,000, réparties dans 880,000 caisses. En 1881, ils achetaient aux producteurs leur récolte pour \$26,400; ils la paient maintenant \$386,600.

On compte maintenant 53 manufactures dans la province d'Ontario spécialisées dans cette industrie; il y a cinq ans seulement, il n'y en avait que 27. Ces 53 manufactures vendent actuellement au commerce pour \$1,672,000 de marchandises.

La production moyenne est de 400 boisseaux à l'acre (40 ares). Cette culture coûte environ \$45 par acre, y compris \$5 pour le loyer de la terre. La graine est importée principalement des Etats-Unis.

\* \* \*

Le gouvernement fédéral vient d'édicter une loi fixant un étalon de poids pour les légumes vendus tant au sac qu'au boisseau, ainsi que pour les graines de semence, généralement vendues à la mesure. Cette législation a été rendue nécessaire par l'extrême diversité qui existait de province à province et même de comté à comté et qui causait de fréquents litiges entre acheteurs et vendeurs, faute de stipulation précise.

Il nous semble que l'adoption du système métrique simplifierait considérablement tout cela.

Nous donnons ci-dessous les dispositions de cette loi.

La nouvelle loi exige qu'un boisseau de tout produit ci-dessous énuméré doit, à moins qu'il ne soit spécialement convenu de prendre le boisseau comme mesure, signifier le nombre de livres de ce produit, d'après l'étalon officiel établi dans ce paragraphe vis-à-vis de la désignation de ce produit, savoir :

Betteraves .....	50 livres
Carottes .....	50 "
Choux .....	70 "
Fèves .....	60 "
Graine de chanvre.....	44 "
" de mil .....	48 "
" de pelouse .....	14 "
" de ricin .....	40 "
" de trèfle .....	60 "
Houille bitumineuse .....	70 "
Malt .....	36 "
Navets .....	50 "
Oignons .....	50 "
Panais .....	45 "
Pommes de terre.....	60 "
Topinambours .....	56 "

Un sac de légumes doit aussi avoir le poids suivant :

Betteraves .....	70 livres
Carottes .....	70 "
Navets .....	70 "
Oignons .....	75 "
Panais .....	60 "
Pommes de terre.....	80 "
Topinambours .....	75 "

Un baril de pommes de terre doit, à moins qu'il ne soit spécialement convenu de prendre comme mesure un baril de dimensions, de genre ou d'une contenance spécifiés, signifier, d'après l'étalon officiel, cent soixante-cinq livres de pommes de terre.

Cette loi entrera en vigueur aussitôt qu'elle aura été approuvée par le Sénat et sanctionnée par le gouverneur-général.

\* \* \*

L'exportation de foin canadien aux Etats-Unis a

considérablement augmenté pendant les deux ou trois dernières années. Au cours des dix derniers mois, elle s'est élevée à 516,361 tonnes, évaluées à \$3,883,155. De cette quantité, 365,182 tonnes provenaient de la province de Québec et 142,819 tonnes de la province d'Ontario. Pendant la même période, il a été exporté des Etats-Unis au Canada 14,573 tonnes de foin, évaluées à \$237,272, dont la presque totalité était expédiée soit en Colombie Anglaise, soit au Yukon.

\* \* \*

La production totale du fer en gueuse par les hauts fourneaux canadiens en 1911, a été de 917,535 tonnes de 2,000 livres, d'une valeur approximative de \$12,306,860, contre 800,797 tonnes d'une valeur de \$11,245,622 en 1910. Sur la production totale de 1911, 20,758 tonnes ont été produites au charbon de bois et 896,777 tonnes au coke. La classification suivant le but à remplir est la suivante: fer Bessemer, 208,626 tonnes; fer basique, 464,220; fer de fonderie et divers, 244,086 tonnes.

La quantité de minerai canadien employé en 1911 a été de 67,434 tonnes; celle de minerai importé a été de 1,628,368 tonnes, et celle d'escarbilles de mines, 30,298 tonnes. Pendant l'année, on a employé 1,121,321 tonnes de coke, dont 543,933 provenaient de charbon canadien et 577,388 étaient du coke importé ou du coke produit au moyen de charbon importé. On a aussi employé 1,190,459 boisseaux de charbon de bois, 625,210 tonnes de fondant de pierre à chaux. Les opérations des hauts-fourneaux ont nécessité l'emploi de 1,778 hommes qui ont reçu \$1,097,355 en salaires.

La capacité totale quotidienne de 18 fours complètement achevés, était de 3,630 tonnes, et le nombre de fours en activité au 31 décembre était de 12.

La production du fer en gueuse par province a été la suivante en 1911 :

	Tonnes	Valeur totale	Valeur par ton.
Nouvelle Ecosse .. . . .	390,242	\$ 4,682,904	\$12.00
Québec .. . . .	658	17,282	26.34
Ontario .. . . .	526,635	7,606,674	14.44
Total .. . . .	917,535	\$12,306,860	\$13.41

Pendant l'année les exportations de fer en gueuse ont été de 5,870 tonnes d'une valeur de \$271,968, soit en moyenne de \$46.33 par tonne. Il est probable que la plus grande partie de ce fer était du ferro-silicon et du fer phosphoreux produits à Welland et à Buckingham respectivement. Il a été importé pendant l'année 208,487 tonnes de fer en gueuse, d'une valeur de \$2,610,989 et 17,226 tonnes de ferro-manganèse, d'une valeur de \$429,465.

La production des lingots et fontes d'acier, en 1911, a été de 876,215 tonnes de 2,000 livres, dont 861,493 en

lingots et 14,722 en fontes. La production en 1910 a été de 822,284 tonnes, comprenant 803,600 tonnes de lingots et 18,684 tonnes de fontes.

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le gouvernement français vient de nommer Officier de l'Instruction Publique, M. François Joseph Bisailon, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, Conseiller du Roi.

Me Bisailon est né à Laprairie, Province de Québec, le 12 mars 1851. Il fit ses études classiques au Collège de Montréal, suivit les cours de droit à l'Université McGill, dont il est gradué et fut admis au Barreau de Montréal en janvier 1877.

Il acquit très rapidement une grande renommée dans l'exercice de sa profession, et fut créé Conseiller de la Reine en 1887 par le Marquis de Lansdowne alors gouverneur du Canada.



M. F. J. BISAILLON

Une de ses principales plaidoiries, présente encore à tous les souvenirs, est celle prononcée par lui devant le Conseil privé de Sa Majesté, en Angleterre, où il réussit à faire décider une question de droit importante, jusque là diversement appréciée par la jurisprudence canadienne, soit: "Que l'obligation contractée par la femme pour son mari est d'une nullité absolue, d'ordre public et opposable aux tiers même de bonne foi."

Enfin aux élections du Barreau, le 1er mai 1910, Me Bisailon était élu à l'unanimité bâtonnier de l'ordre des Avocats de Montréal.

C'est en cette qualité qu'il représenta le Barreau

canadien aux fêtes qui eurent lieu à Paris le 10 et 11 décembre 1910, à l'occasion du centenaire du rétablissement en France supprimé par la Révolution.

Le discours qu'il prononça au banquet du cercle Volney en présence des sommités du Barreau Français et des délégués de l'Angleterre fut reproduit par la presse française et lui valut les félicitations les plus sympathiques et les plus méritées.

La participation de M. le Bâtonnier à ce grand événement a eu pour effet d'opérer un nouveau et heureux rapprochement franco-canadien, celui du Barreau des deux métropoles.

En outre de plusieurs réformes propres à accélérer l'instruction des causes à la Cour Supérieure et à la Cour de Circuit, Me Bisailon fit adopter par le Barreau de Montréal la coutume française de la Conférence Annuelle, dont l'objet est d'entretenir entre les membres de l'Ordre les sentiments de confraternité et d'offrir aux jeunes avocats l'occasion de se faire connaître par des travaux juridiques et littéraires.

Il s'était d'ailleurs affirmé depuis longtemps comme le champion de la cause française dont aucune oeuvre n'a invoqué en vain son intérêt et son dévouement.

La Chambre de Commerce est tout particulièrement flattée de cette distinction, Me Bisailon est en effet son avocat-conseil depuis sa fondation.

Elle est heureuse de l'occasion qui se présente à elle d'affirmer publiquement la dette de reconnaissance qu'elle garde envers lui pour sa collaboration aussi éclairée que désintéressée.

\* \* \*

Mme et M. G. Vennat, secrétaire de la Chambre, s'embarqueront le 12 courant pour aller passer 3 mois en France.

Ceux de nos membres qui désireraient avoir un entretien avec notre secrétaire pourront s'adresser à la Banque Nationale, 7 square de l'Opéra, Paris, ou à l'hôtel Continental, rue de Castiglione, pour se procurer son adresse.

\* \* \*

Nous apprenons avec plaisir que M. le Docteur J. N. Roy de Montréal vient d'être nommé officier de l'Instruction Publique par le gouvernement français.

Nos plus sincères félicitations.

\* \* \*

M. Dulieux, ingénieur conseil des mines et professeur à l'École Polytechnique de Montréal est de retour d'un voyage d'études dans les districts miniers du Nord Ontarrio. Il doit repartir sous peu pour continuer le travail commencé déjà l'an dernier pour le compte du gouvernement de la Province de Québec. M. Dulieux a en effet été chargé de faire une étude des gisements de fer de notre Province et de remettre un rapport à ce sujet au ministre des mines.

# INDUCEMENTS OFFERED

BY THE "CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE" OF MONTREAL TO ITS  
AFFILIATED MEMBERS

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages:

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request, such informations which they may need, concerning the application of customs house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement.

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eighteenth of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

## LE CANADA A PARIS

Les manufacturiers Français qui désirent introduire leurs produits sur le marché Canadien peuvent avoir à Paris même, à notre succursale, 1 rue Rossini, toutes les informations quant aux douanes et aussi quant aux meilleurs moyens de se procurer des représentants.

Connaissant le pays à fond et les exigences du commerce, nous sommes en mesure de faire des recommandations sérieuses et fondées sur l'expérience quant aux meilleurs plans à suivre pour la publicité.

Nous invitons correspondance.

AGENCE de PUBLICITE

**DESBARATS, Limitée,**

Edifice Desbarats, Montréal, Canada

1 RUE ROSSINI, PARIS.

A LOUER

## LIGNE "ALLAN"

SERVICE DIRECT ENTRE  
LE HAVRE ET MONTREAL

SERVICE POSTAL

VIA LIVERPOOL TOUTES LES  
SEMAINES

Fret à prix réduits

Passage en deuxième classe à  
partir de fr. 237,50

## PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, RUE CAMBON

Agences à:

LYON, BORDEAUX, MARSEILLE,  
LE HAVRE, ETC.

# Banque d'Hochelaga

FONDEE EN 1874

Capital autorisé - - - - -	\$4,000,000.00
Capital Payé - - - - -	3,000,000.00
Fonds de Réserve - - - - -	2,650,000.00
Total de l'Actif, plus de - - - - -	23,000,000.00

## DIRECTEURS :

HON. J. D. ROLLAND, C.L., Président.

J. A. VAILLANCOURT, Ecr.                      A. TURCOTTE, Ecr.                      E. H. LEMAY, Ecr.

COL. CHAS. A. SMART, Ecr.

Hon. J. M. WILSON,                      HON. F. L. BEIQUE, C.R.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.                      F. G. LEDUC, Gérant.

E. C. VIDRICAIRE, Assistant-gérant.                      YVON LAMARRE, Inspecteur

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL.      16 BUREAUX DE QUARTIER

35 SUCCURSALES AU CANADA

PARMI LESQUELLES: EDMONTON (ALBERTA), SAINT-BONIFACE, WINNIPEG (MANITOBA)

---

## PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris. Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co. Londres.—Banca Commerciale Italiana. Rome, Gênes.—Banco di Napoli, Naples.—Banco di Torino, Turin.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerz-und-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New-York.—National City Bank, New-York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.

---

Emet des lettres de crédit circulaires et mandats pour voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.      Intérêt semestriel, 3% payable sur dépôts remboursables à demande.